

Enlèvement de l'autopont de La Possession : les mesures mises en œuvre par la Ville

Dans le cadre des travaux engagés par la Région pour la poursuite du chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), l'accès à l'autopont de La Possession sera définitivement fermé à compter de demain, mardi 18 novembre 2025 à 10h.

Pour pallier les conséquences de cette fermeture, la Ville a dû adapter rapidement son organisation afin de limiter les impacts sur la circulation, les trajets scolaires et les déplacements du quotidien.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues entre la Ville et la Région pour coordonner les actions nécessaires. Les mesures suivantes ont été prises :

- ➔ Mise en place d'un itinéraire alternatif vers le sud en centre-ville, comprenant l'adaptation des carrefours, la création d'une deuxième voie Nord/Sud, des ajustements de priorité et la reprogrammation des feux ;
- ➔ Demande adressée à la Région pour la création d'un parking de covoiturage ;
- ➔ Organisation, en août, d'un débat public et d'une réunion avec les directeurs d'établissements scolaires afin de présenter les informations liées au chantier ;
- ➔ Echanges avec les commerçants de la ville ;
- ➔ Organisation de campagnes de médiation par les médiateurs de la ville et de la Région en centre-ville, à Camp Magloire et à Ravine à Malheur
- ➔ Sur le volet scolaire :
 - Mise en place de pédibus pour sécuriser les trajets des élèves.
 - Information des établissements scolaires et des parents concernant les capacités du périscolaire du matin.
 - Souplesse accordée pour les retards scolaires liés aux perturbations de transport.
 - Installation de zones de dépose-minute à proximité des écoles.
 - Préparation d'un premier retour d'expérience avec les équipes éducatives, les représentants de parents d'élèves et des citoyens, pour identifier les améliorations possibles.
- ➔ Possibilité d'organiser des rencontres supplémentaires pour suivre l'évolution du chantier et ajuster les dispositifs si nécessaire.

Concernant les alternatives, plusieurs propositions ont été analysées par la Région. Selon les retours techniques transmis, aucune de ces solutions n'a pu être retenue car elles ne sont : soit pas réalisables techniquement, soit présentent des risques en matière de sécurité routière.

La Ville continuera à assurer un suivi continu du chantier et de ses impacts sur la vie quotidienne pour les minimiser au maximum et à fournir en lien avec la Région une information régulière aux habitants, aux commerçants et acteurs éducatifs pendant toute la durée du chantier jusqu'en novembre 2026.

La Ville de La Possession

CONTACTS PRESSE :

Pierre CHARRITAT
Directeur de la communication
Tel : +262 (0)692 45 58 08
pcharritat@lapossession.re

Caroline DOSSOU
Directrice adjointe de la communication
Tel : +262 (0)693 33 26 46
cdossou@lapossession.re

